



NORMES RÉDACTIONNELLES DE L'UNITÉ D'HISTOIRE DE L'ART

1. La présentation d'un travail écrit

Police : Times New Roman, 12 points.

Interligne : 1.5 cm.

Marges : À gauche et à droite 3 cm. En haut et en bas 2.5 cm.

Paragraphes : Retrait 1 cm.

Page de garde : Sur 1^{ère} page du travail, l'étudiant-e mentionne son **nom, prénom, numéro d'étudiant-e**, ainsi que son **adresse postale et électronique (adresse de l'Unige)**. Figurent aussi le **nom de l'enseignant** concerné, le **titre du séminaire**, le **module**, ainsi que le **semestre**, l'**année** et le **titre du travail** en question.

Caractères/signes : Une page compte approximativement 2'500 caractères (espaces compris).

Pagination : Indiquée en bas à droite sur chacune des pages, à l'exception de la page de garde.

Citations et appels de note : Les citations doivent être insérées entre **guillemets « ... »**. L'appel de note s'insère **avant le signe de ponctuation** et après les guillemets de fermeture ou le dernier mot de la phrase.

Exemples : « ... »¹, « ... »². « ... »³,...

Remarques : Tout travail écrit doit contenir une **bibliographie** – qui occupe les dernières pages du travail – et des **notes de bas de pages**. Les **illustrations** doivent être légendées selon les normes présentées à la page 4.

2. La bibliographie

La bibliographie doit démontrer l'**étendue des recherches** de l'étudiant-e sur le sujet de son travail. Toutes les références mentionnées dans les notes de bas de page doivent pouvoir être retrouvées facilement dans la bibliographie. La **webographie** éventuelle doit se limiter à des sites internet à caractère scientifique (par exemple des notices de dictionnaire ou d'encyclopédie, des articles scientifiques disponibles en ligne, des informations issues de sites de musée, etc.).

La bibliographie est organisée de manière cohérente et homogène. Elle peut être classée par **ordre alphabétique** des noms des auteurs, par **thème ou catégorie** (puis à l'intérieur de chaque partie par ordre alphabétique des noms des auteurs) ou **chronologiquement**. Ces trois classifications ne sont pas exclusives et le choix de la construction de la bibliographie est défini avec l'enseignant concerné. Il est également possible de distinguer différents types de références en plus de la classification choisie (les **sources** peuvent par exemple être séparées de la **littérature secondaire**, ou la **webographie** et la **filmographie** des **références sur papier**).

Les différentes références d'**un même auteur** sont classées par ordre **chronologique** de leur parution. L'année correspond à l'année d'édition de l'ouvrage. Si l'ouvrage est réédité, on ajoutera (**1^{ère} éd., année**) à la fin de la référence. L'étudiant-e veillera également à donner les **noms des lieux d'édition** en **langue française** et les traduira si nécessaire (London devient par exemple Londres).

Si l'ouvrage résulte d'une traduction, l'indiquer **après le titre** et entre parenthèses sous la forme « **trad. Prénom Nom** ». Si l'ouvrage fait partie d'une collection, mentionner celle-ci **avant le lieu d'édition** et entre parenthèses.

3. Les différents types de référence bibliographique

Sources (documents d'archives)

• Ville, Lieu de conservation, Nom de la série, Nom du document, folio.

Exemple : Genève, Archives de la Société des Nations, Intellectual Cooperation, R 4048, 5B 37227/36929, document 38282.



Sources publiées

- NOM, Prénom, *Titre de la source* (si nécessaire trad.), Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : VITRUVÉ, *De architectura libri decem* (trad. Claude Perrault), Paris, Les libraires associés, 1965 (1^{ère} éd. 1673).

Ouvrages

- NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*. *Sous-titre* (si nécessaire), Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Paris, Editions du patrimoine, 2011 (1^{ère} éd. 1972).

Si l'ouvrage résulte de **la collaboration de plus de trois auteurs**, indiquer le nom du premier auteur suivi de la **mention « et al. »**. Sinon mentionner le nom de tous les auteurs par ordre alphabétique.

- NOM(S), Prénom(s) (suivi de l'abréviation « et al. »), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple (avec et. al.) : POMMIER, Edouard, *et al.*, *Histoire de l'histoire de l'art : de Winckelmann à Panofsky*, Paris, Klincksieck, 1996-1997.

Exemple (avec 2 ou 3 auteurs) : BOIS, Yve-Alain, et KRAUSS, Rosalind, *L'Informe : mode d'emploi*, Paris, Éd. du Centre Pompidou, 1996.

Ouvrages collectifs

On entend par ouvrage collectif une publication (généralement sous la **direction scientifique** d'une, voire deux ou trois personnes) réunissant les contributions de **différents auteurs** participant à une réflexion commune (par exemple des actes de colloque, un ouvrage regroupant les études de plusieurs auteurs sur un même thème, etc.). Il existe plusieurs types d'ouvrages collectifs :

Ouvrages dont l'édition scientifique est dirigée par une ou plusieurs personnes

- NOM(S), Prénom(s) (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : HARRISON, Charles, et WOOD, Paul (dir.), *Art en théorie, 1900-1990 : une anthologie*, Paris, Hazan, 1997.

Ouvrages liés à un colloque ou événement

- NOM(S), Prénom(s) (dir.), *Titre de l'ouvrage*, type d'événement, ville qui a accueilli l'événement et dates de ce dernier, Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : POMMIER, Edouard (dir.), *Les Musées en Europe à la veille de l'ouverture du Louvre*, actes du colloque organisé l'occasion du bicentenaire de l'ouverture du Louvre, 3-5 juin 1993, Service culturel du musée du Louvre, Paris, Klincksieck, 1995.

Exemple (version abrégée) : POMMIER, Edouard (dir.), *Les Musées en Europe à la veille de l'ouverture du Louvre*, Paris, Klincksieck, 1995.

Catalogues d'exposition

- NOM(S), Prénom(s) (dir.), *Titre du catalogue*, mention « cat. exp. », [ville où s'est tenue l'exposition, institution qui l'a accueillie, dates de l'exposition], Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : SCHUMACHER, Anne-Claire (dir.), *Terres d'Islam : les collections de céramique moyen-orientale du Musée Ariana à Genève*, cat. exp. [Genève, Musée Ariana, 28 février - 31 août 2014], Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents, 2014.

Exemple (version abrégée) : SCHUMACHER, Anne-Claire (dir.), *Terres d'Islam : les collections de céramique moyen-orientale du Musée Ariana à Genève*, cat. exp., Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents, 2014.

Extraits d'un ouvrage, collectif ou non (par exemple articles, chapitres ou notices)

- NOM, Prénom, « Titre de l'extrait », in NOM(S), Prénom(s) (mention « dir. », si nécessaire), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Édition, année, p.

Exemple : DENIS, Maurice, « Cézanne », in HARRISON, Charles, et WOOD, Paul (dir.), *Art en théorie, 1900-1990 : une anthologie*, Paris, Hazan, 1997, pp.69-76.



Articles de revues

• NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, vol., n^o, année, pp.

Exemple : VORS, Frédéric, « Industrial Art », *The Art Amateur*, vol.1, n^o 6, 1879, pp.126-129.

Articles de dictionnaires ou d'encyclopédies

• NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de l'encyclopédie ou du dictionnaire*, vol., Lieu d'édition, Édition, année, pp.

Exemple : SCHNAPPER, Antoine, « Peinture : les catégories », *Encyclopædia Universalis*, XVII, Paris, 1989, pp. 771-775.

Ouvrages anonymes

• *Titre* [nombre de tomes ou de volumes], Lieu d'édition, Édition, année.

Exemple : *La Bible de Jérusalem : la Sainte Bible. 20 siècles d'art*, Paris, Editions du Cerf, 2009.

Sources orales, documents non publiés et autres types de sources

La bibliographie peut faire état de **documents non publiés** (notes, journaux intimes, actes officiels, documents sonores, etc.). Une **conversation** directe ou par téléphone, un échange par **courrier électronique**, un **entretien**, une **conférence**, etc. sont également considérés comme des sources et doivent être référencés précisément, en indiquant par exemple le nom de la personne consultée, le lieu (si nécessaire) et une date. Les références **filmographiques** comprendront au minimum le nom du réalisateur, le titre du film, sa durée et sa date de réalisation.

Pages et sites web

Il faudra chercher à être le plus précis possible concernant les références de la webographie et indiquer notamment le **nom de l'organisme** ou de **l'auteur responsable du contenu**, le **titre** de la page consulté, l'**adresse URL** du site, la **date de la rédaction** du contenu ou de sa mise en ligne (si possible), ainsi que la **date de la dernière consultation**, entre parenthèses. Les articles pouvant également être consultés sur papier seront suivis de la mention « **[En ligne]** ».

Exemple A : PSS-ARCHI.EU, <http://www.pss-archi.eu/photos.html> (consulté le 1^{er} décembre 2015).

Exemple B : Bibliothèque nationale de France, bibliothèque numérique *Gallica*, Evangélaire dit de Charlemagne ou de Godescalc (Bnf NAL 1203), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000718s> (consulté le 1^{er} décembre 2015).

Exemple C : GUNTHER, « Photographie et célébrité », *Études photographiques*, n^o 32, Printemps 2015, [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2015, <http://etudesphotographiques.revues.org/3512> (consulté le 1^{er} décembre 2015).

Exemple D : SCHNAPPER, Antoine, « Peinture : les catégories », *Encyclopædia Universalis*, [En ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/peinture-les-categories/> (consulté le 1^{er} décembre 2015).

4. Les notes de bas de pages

Les notes de bas de page se trouvent **en bas du document** et leur **numérotation est continue**. Elles ont essentiellement deux fonctions : premièrement, elles peuvent servir à apporter un **complément d'information** qui ne trouve pas sa place dans le corps du texte. Deuxièmement, le rôle principal des notes de bas de page est de renvoyer le lecteur aux références de l'ouvrage cité dans le texte de **manière directe** (à travers des citations entre guillemets), ou de **façon indirecte** en reprenant une **idée**, un **concept** ou les **propos** d'un auteur.

Toutes les informations et arguments tirés des ouvrages consultés doivent être référencés dans les notes en bas de page. **Tout cas de plagiat avéré conduit au refus du travail présenté**. L'étudiant-e devra se représenter à un séminaire le semestre suivant et s'expose par ailleurs à des sanctions graves de l'Université.

Référence dans une note de bas de page

Comme pour les références bibliographiques, il convient de mentionner les **informations indispensables** lorsqu'un ouvrage est cité.

Exemple : FRIEDLAENDER, Walter, *Maniérisme et antimaniérisme dans la peinture italienne*, Paris, Gallimard, 1991, pp. 37-39.

Abréviations des notes de bas de page

L'Unité d'histoire de l'art privilégie le système dit « **auteur-date** » : dès la **deuxième occurrence** d'une référence, la note de bas de page est **abrégée** et renvoie le lecteur à la **bibliographie générale** : on indique alors uniquement le nom de l'auteur, la date et les pages concernées. Dans ce système, les abréviations du type *Ibid.*, *Idem*, *Ibidem*, *op. cit.*, etc. ne sont donc **pas utilisées**.

Exemple (version abrégée, seconde occurrence) : FRIEDLAENDER, 1991, pp. 37-39.

Si, pour un même auteur, il y avait **plus d'une publication pour la même année**, il faut ajouter à la note abrégée un complément d'information, par exemple le titre de la référence (qui peut être raccourci si nécessaire).

Exemple : GOLDBERG, Edward, « Velasquez in Italy: Painters, Spies, and Low Spaniards », *Art Bulletin*, LXXIV, 3, 1992, pp. 102-110.

Devient, en version abrégée : GOLDBERG, « Velasquez in Italy », 1992, pp. 102-110.

Traductions

Les extraits de citations en langue étrangère doivent être traduits dans le texte et cités en note dans la langue d'origine. Il convient d'indiquer qui a traduit la citation par « traduction de l'auteur », ou d'un tiers, suivi de la référence de l'ouvrage.

Citations indirectes

Lorsque l'on cite une source par l'intermédiaire d'un autre auteur, il faut alors indiquer non seulement la référence source, mais aussi l'ouvrage dans lequel la source est citée, en utilisant la mention « **cité d'après** ».

Exemple : TAILLASSON, Jean-Joseph, *Observations*, Paris, 1807, p. 30, cité d'après TINTEROW, 2002, p. 17.

5. Les illustrations

Les illustrations sont parties intégrantes du travail de l'étudiant-e en histoire de l'art. Le choix des images doit être **pertinent pour l'argumentation**. Les reproductions doivent être de **bonne qualité**. Elles peuvent figurer dans le corps du texte mais sont placées en général à la fin du travail, dans les annexes. Dans le texte, on renvoie à une illustration en mentionnant, entre parenthèses, le numéro qui lui correspond. La **numérotation est continue** et correspond à l'**ordre de mention** dans le texte.

Exemple : (fig. 1) ou (ill. 1)

Légendes des illustrations

Sous l'illustration, il faut indiquer : Le **numéro de l'illustration**, le **prénom** et le **nom de l'artiste**, le **titre** de l'œuvre (en italique), la **date** de réalisation de l'œuvre, la **technique** utilisée et son **support**, la **dimension** de l'œuvre (hauteur x largeur), le **lieu de conservation** (Ville, Institution).

Exemple : fig. 4. Diego Velázquez, *Vénus au miroir*, 1644-1648, huile sur toile, 122 × 177 cm, Londres, National Gallery.

S'agissant d'**architecture**, il faut indiquer : le **nom** de l'architecte, l'**intitulé** de l'œuvre, la **date** de réalisation de l'œuvre, ainsi que le **lieu**.

Crédits photographiques

À la fin du travail figure la liste des crédits photographiques. Si vous êtes l'auteur(e) de la photo, indiquez « **photo de l'auteur-e** ».